



HAL
open science

Le terme “ Mauricien ” : une représentation évolutive de l’idée de la nation mauricienne

Philippe Nunn

► **To cite this version:**

Philippe Nunn. Le terme “ Mauricien ” : une représentation évolutive de l’idée de la nation mauricienne. Kabaro, revue internationale des Sciences de l’Homme et des Sociétés, L’Harmattan ; Université de La Réunion, 2005, L’identité et la construction de l’identité dans les îles du Sud-Ouest de l’océan Indien, III (3-4), pp.11-22. hal-03485411

HAL Id: hal-03485411

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03485411>

Submitted on 17 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE TERME « MAURICIEN » : UNE REPRESENTATION EVOLUTIVE DE L'IDEE DE LA NATION MAURICIENNE

PHILIPPE NUNN

Résumé

A travers l'étude de l'évolution du sens du vocable « Mauricien », sur une période historiquement déterminée (de la fin du XIX^e siècle aux années 1950), la présente contribution se propose d'ouvrir une piste de travail relative au processus de construction de l'identité nationale mauricienne. La méthode déjà explorée par les socio-linguistes sera utilisée ici dans une optique essentiellement historique au sens où nous concentrerons nos remarques autour du réglage du sens du terme. Nous mettrons ainsi l'accent sur les évolutions du concept et leurs rapports avec les faits économiques, sociaux et politiques de l'île Maurice. Après le positionnement du débat, nous analyserons des prises de paroles mauriciennes et enfin pour montrer la prégnance du contexte sur les évolutions sémantiques, nous ferons un détour par Madagascar pour examiner les sens donnés au lexème dans une situation migratoire.

À Maurice, le terme de « Mauricien » n'englobe tous les natifs de Maurice que dans les années 1950. En 1968, l'indépendance marque un terme symbolique et définitif à l'incertitude du sens du mot.

Alors qu'il ne concerne que les blancs d'origine française au XIX^e siècle, les populations qu'il peut englober est beaucoup plus incertain entre les années 1890 à 1940. En fonction du locuteur, les métis et les originaires d'Afrique et de Madagascar seront inclus ou exclus de son champ sémantique.

Abstract

This study investigates the evolution of the meaning of the term "Mauritian" over a defined period of history (from the end of the 19th century until the 1950s). It aims to open up an area of research into the processes involved in the development of the Mauritian national identity.

The research method, already developed by sociolinguists, is used here with an historical aim, in that our comments concentrate on the chronological evolution of the meaning of the term. We will therefore be emphasizing the development of this concept and its links with economical, social and political factors in Mauritius.

After setting out the context of the discussion, there follows an analysis of testimonial accounts of local Mauritian sources. Lastly, in order to highlight the importance of context on this semantic evolution of the term, we take a detour to Madagascar to examine the meaning of this concept in the context of migrant populations.

In Mauritius, it's only in the 1950's that the term "Mauritian" was used to refer to all natives of the island. In 1968, Independence marked a symbolic and permanent end to the uncertainty surrounding the meaning of this term. During the 19th Century the term "Mauritian" included only the Caucasians of French origin, whereas between 1890 and 1940 it was significantly less clear as to which populations were included.

Ce pouvoir de nommer s'exerçant dans un contexte colonial, il révèle aussi les recompositions politiques dans le jeu complexe des rapports de domination. A ce titre, l'exemple de Madagascar vient opportunément rappeler que le sens de certains mots est fonction de la puissance réelle ou supposée du locuteur qui l'énonce.

Mots-clés : Ile Maurice – Madagascar – Mauricien – Créole – Identité – Ethnicité – Ethnonyme – colonialisme.

Whether mixed raced, African, and Malagasy populations are included in this semantic category depends on the speaker. In the context of the colonial period, the right to attribute a name to someone or something, is revealing of the political changes in the complicated dominant power relations at play. To this end, the example of Madagascar conveniently reminds us that the meaning of certain words depends on the real or perceived power status of the speaker.

Key-words : Mauritius – Madagascar – Mauritian – Creole – Identity – Ethnicity – Ethnonym – Colonialization.

A travers l'étude, sur une période historiquement déterminée, de l'évolution du sens du vocable « Mauricien », la présente contribution se propose d'ouvrir une piste de travail relative au processus de construction de l'identité nationale mauricienne. La méthode déjà explorée par les socio-linguistes¹ sera utilisée ici dans une optique essentiellement historique au sens où nous concentrerons nos remarques autour du réglage du sens du terme. Nous mettrons ainsi l'accent sur les évolutions du concept liés aux faits économiques, sociaux et politiques sans entrer dans des considérations purement linguistiques. Après le positionnement du débat, nous analyserons des prises de paroles mauriciennes et enfin pour montrer la prégnance du contexte sur les évolutions sémantiques, nous ferons un détour par Madagascar pour examiner les sens donnés au lexème dans une situation migratoire.

L'utilisation d'ethnonymes tels que « Créoles », « Mauriciens » et même « Franco-Mauriciens » ne sont jamais neutres, a fortiori dans le contexte multiculturel mauricien. Le choix d'un terme de préférence à un autre induit toujours un présupposé idéologique qui ne peut s'apprécier qu'en fonction de celui qui l'utilise. (Baggioni, De Robillard, p. 19) L'idéologie et une certaine vision de la société mauricienne sont alors au cœur du débat. A travers l'étude du mot « Mauricien », nous plongeons au cœur de la diversité ethno-culturelle mauricienne où les sous-groupes apparaissent hiérarchisés socialement par la couleur de la peau (Selvon, p. 42).

1 Bavoux Claudine, « Des mots français pour nommer Madagascar et ses habitants : Problèmes et enjeux », UMR 6058 CNRS, Université de La Réunion, Texte mis à notre disposition par l'auteur.

Dés lors, la diversité des populations constitutives de Maurice entraîne un questionnement sur les rapports qu'entretiennent entre elles ces différentes communautés. L'accès plus ou moins ouvert aux ressources de la société mauricienne à certains éléments du corps social exerce une influence directe sur la structuration des identités. Cette concurrence n'est pas figée et ne se joue pas forcément sur le mode de l'opposition entre les entités en cause. Les limites de chacun des groupes sont variables, se réfèrent à des matrices socio-historiques en constante évolution et par là induisent une re-négociation permanente du regard porté sur « l'autre » et sur « eux-mêmes » (Juteau, p. 32-40).

En considérant la question sous cet angle, l'apport de la science historique peut contribuer à cerner au plus près les images socio-symboliques utilisées par les acteurs en présence et ainsi évaluer les modes opératoires de la construction des rapports ethniques tels qu'ils se sont élaborés historiquement. La vision dynamique ainsi dégagée permet de ne figer aucun groupe dans une réification malheureusement fréquente dans les études sur l'île Maurice.

« Toute la problématique de l'ethnicité a consisté à rompre avec ces définitions substantialistes des groupes ethniques, et à poser qu'une identité collective n'est jamais réductible à la possession d'un héritage culturel, fût-il réduit à un « noyau dur », mais se construit comme un système d'écarts et de différences par rapport à des « autres » significatifs dans un contexte historique et social déterminé »².

Contrairement au terme « Créole », aujourd'hui, le vocable « Mauricien » ne présente aucune ambiguïté.³ Il désigne, sans exclusive, que ce soit juridiquement ou dans le langage courant, les nationaux de la république de l'île Maurice. Il n'y a donc, actuellement, aucun sous-entendu ethnonymique et par là, son utilisation se trouve être moins « piégée ». En a-t-il été de même tout au long

2 Poutignat Philippe, Streiff-Fenart Jocelyne, « Théories de l'ethnicité », Paris, 1995, P.U.F., 270 p., p. 192.

3 Archives Départementales de La Réunion (A.D.R.), Bib 830, UNESCO, *Etudes et documents*, n°3, « Histoire générale de l'Afrique », Compte rendu et documents de travail de la réunion d'experts sur « Les contacts historiques entre l'Afrique de l'Est d'une part et l'Asie du Sud-Est d'autre part, par les voies de l'océan Indien », Maurice, 15-19 /07/1974, UNESCO, 1980, 203 p., p. 195, Dès 1974, dans ses recommandations au Directeur général de l'UNESCO, A. Toussaint proposait l'« étude du mot créole dont la signification est variable ». L'historien mauricien avait conscience que l'utilisation de ce terme un peu « passe-partout », aux significations différentes dans le temps et dans l'espace méritait d'être soumis à une étude scientifique pour lire efficacement le discours historique produit autour et avec ce concept.

de la période que nous étudions ? Peut-on retrouver dans l'évolution du sens de ce terme des éléments qui ont structuré l'idée nationale mauricienne ?

Au cours du XIX^e siècle, le terme « Mauricien » ne s'applique qu'aux blancs, d'origine française ou étant natifs de la colonie. Les Africano-malgaches sont absolument exclus tandis que les Asiatiques font figures d'étrangers. Dans les années 1880, alors que le terme « Créole » sert de moins en moins à désigner la population d'origine française, les deux termes cohabitent dans les discours de ceux qui sont peu au fait des subtilités d'appellations.

Ainsi, les fonctionnaires anglais de Maurice englobent tous les natifs de Maurice sous le vocable de « Mauriciens » comme en témoigne ce propos du Gouverneur dans les années 1880 :

« (...) n'ayant pas le pouvoir de conférer directement les premières places aux créoles de cette île, je prends ici l'engagement de ne pas perdre de vue la jeunesse mauricienne dans mes recommandations au secrétaire d'état (...) »⁴.

Le gouverneur Pope-Hennessy qui reprend le slogan « Maurice aux Mauriciens »⁵ n'a aucune intention d'exclure du vocable les populations d'origine africano-malgache. Catholique⁶ et soucieux d'élargir sa base de soutien, il vise aussi l'élite métissée. La fraction de celle-ci qui se rapproche le plus de la plantocratie revendique l'existence d'un « élément mauricien » englobant tous ceux qui ne sont pas originaires d'Asie⁷. Ces timides tentatives de rapprochement révèlent la césure qui traverse cette élite. Parmi les métis les plus fortunés ou faisant partie des hautes couches de la société, un groupe important manifeste sa volonté de revendiquer d'une part

4 A.D.R., 4 Mi 96, Geneviève Bruneau, « Ile Maurice : De la colonisation Britannique à la Dé-colonisation », Thèse de doctorat (3^e cycle) sous la direction du professeur Régis Ritz, Bordeaux III, 1984, p. 15, Extrait de Sornay Pierre, « Ile de France, Ile Maurice », Port Louis, The Général Printing and Stationary Ltd, 1950, p. 127, Citation d'un discours du Gouverneur Pope Hennessy.

5 *National Mauritius Library* (N.M.L.), Mauritius Argus, 26/11/1881, p. 1, Le journal de l'élite métissée lance le slogan dans le cadre de la campagne pour l'introduction du scrutin législatif, La reprise de ce slogan par le gouverneur Pope-Hennessy montre sa volonté de faire une place plus grande à cette fraction de la société mauricienne sur la scène politique.

6 N.M.L., *Le Vrai Mauricien*, 06/05/1886, L'aumônier du gouverneur est le R.P. Campenon, son départ vers Madagascar est ressenti comme une lourde perte pour la communauté d'origine française de l'île Maurice tant le gouverneur et lui étaient proches.

7 N.M.L., *La Sentinelle*, 04/ 03/1886, « La clique anglaise », p. 2.

sa solidarité avec la Grande-Bretagne et d'autre part sa liberté de se constituer en tant que groupe autonome.

« Le plus grand malheur des hommes de couleur à Maurice c'est leur désir absurde de cesser d'être soi : de vouloir se faire passer pour blanc, (...) » (Hitie Evenor p. 251).

Il n'en va pas de même chez les membres de l'oligarchie d'origine française dont le sentiment d'incarner la nation mauricienne ne souffre d'aucun doute. La parution en 1886 du journal « Le Vrai Mauricien » est symptomatique de cette volonté de se distinguer. On peut alors se demander ce qui caractérise le véritable « Mauricien » pour les tenants de ce discours. La définition n'est jamais réellement donnée mais elle apparaît assez nettement lorsqu'il s'agit de se définir par rapport à d'autres ethnies.

« Et alors, les Mauriciens, qui sont peut-être si maltraités que parce que, bien que sujets anglais, leur origine et leur sang sont français, les Mauriciens demandent à cor et à cris une autre immigration que l'immigration indienne, c'est à dire des travailleurs sur la conduite et les engagements desquels l'Angleterre n'a rien à voir »⁸.

Si l'on se place sur le plan du « sang », le référent biologique sous-entendu est la couleur de la peau. Dans cette optique, ne pouvaient se prévaloir d'être « Mauriciens » que les blancs d'origine française. Cette approche martelée au tournant du siècle se double d'une approche religieuse tant l'appartenance à la religion catholique est présentée comme constitutive de l'identité culturelle du groupe.

« Tout en témoignant un loyal attachement au drapeau qui protège leur pays, les Mauriciens sont restés foncièrement français par les mœurs, la langue, la religion » (Boucherville (de) Anatole, p. 434).

Néanmoins, l'appartenance exclusive des originaires de France à une nation mauricienne est contestée sur deux plans par les métis et les africano-malgaches. Deux arguments sont avancés : d'une part, il n'y a aucune antériorité dans le peuplement, d'autre part, sur le plan religieux, l'appartenance commune au catholicisme. Le débat sur le rattachement de Maurice à L'Inde donne l'occasion à deux journaux ayant un lectorat pourtant assez proche de l'oligarchie franco-mauricienne de polémiquer sur la « mauricianité ». Au *Cernéen* farouchement contre l'idée de rattachement à l'Inde en raison du caractère « (...) anti-patriotique et anti-mauricien » de la mesure, le

8 A.D.R., 1 PER 26/2, *Le Créole*, 17/04/1883, p. 2, sous le titre « L'immigration chinoise ».

Merchants and planters gazette, auteur de la proposition, répond sans détour que « L'entité mauricienne n'est plus qu'un vain mot »⁹.

Ardemment francophile au début du siècle, le groupe mulâtre, par cette position contribue à brouiller les cartes et à radicaliser le discours du groupe blanc d'origine française. « La Sentinelle », organe de presse de l'élite métissée, ne s'embarrasse pas de scrupules pour définir « en creux » les contours de la nation mauricienne.

« Il y a de la place pour le Mauricien à Maurice à condition que nous reprenions aux Asiatiques ce qu'ils nous ont enlevé »¹⁰.

Dés lors, le terme « Mauricien » ne peut qu'englober l'ensemble des natifs de l'ancienne Ile de France hors ceux provenant d'Asie. Poussant la logique des blancs d'origine française à son paroxysme en se servant du critère culturel, l'élite mulâtre peut ainsi se prévaloir d'appartenir au groupe « mauricien ».

« La langue, les mœurs, les idées françaises forment le principal facteur de notre unification, mais pris dans leur ensemble, les Mauriciens ne sont pas plus français que les Maltais sont Italiens »¹¹.

Dans ce que Orian et Arnaud appellent « le jeu de l'exclusion réciproque » (p. 88-99), l'inobservation de la distance par les uns oblige les autres à la réaction. Celle-ci est virulente et s'adresse autant aux originaires d'Inde que d'Afrique par la plume de Duclos farouche adversaire de la rétrocession de Maurice à la France.

« (...) Encore si ces nouveaux venus s'étaient le moins assimilé à nous ! Mais, rien, hors l'accident de leur naissance sur le sol mauricien, ne leur donne droit au titre de Mauriciens que certains, cependant, revendiquent pour eux, ce titre qui, dans le passé, a eu une signification bien nette et l'aura encore dans l'avenir tant que les Asiatiques n'auront pas, par leur nombre et par leur influence, submergé les descendants des premiers colons. Il importe donc que, plaçant la lutte sur ce terrain, les vrais Mauriciens, sans distinction de classe, s'unissent contre l'ennemi commun »¹².

9 N.M.L., *Merchants and planters gazette*, 30/11/1896.

10 N.M.L., *La Sentinelle*, 04/02/1904, p. 3, « Lettre à M. de Coriolis ».

11 A.D.R., PB 1909, Laurent Edouard, « L'île Maurice entre la France et l'Angleterre », Imprimerie de La Patrie, Port-Louis, 1913, 57 p., Préface : Lettre de A. de Boucherville.

12 N.M.L., *Le Cernéen*, 23 et 24/10/1910, Article de A. Duclos, « Mauriciens debout ! ».

Aux élections de 1911, les anciens « Réformistes », représentant la plantocratie, se présentent sous l'étiquette de « Parti Mauricien ». Ce déni de « mauriciannité » aux élites métissées aurait pu conduire à un rapprochement avec les populations exclues de ce concept. L'évolution de la situation politique de l'île conduira au contraire l'évolution du mot dans un autre sens.

Là se situe l'une des nombreuses ambivalences du mouvement rétrocessionniste dans l'évolution du terme « Mauricien » pour l'élite métissée. Il provoque une réaction identitaire de ce groupe, contre les asiatiques en particulier, amenant une réévaluation du concept même de « Mauricien ».

Dés lors, l'on pressent la nécessité d'un glissement sémantique. Le choix d'englober les Métis et les Africano-malgaches dans le terme « Mauricien » peut être interprété comme une volonté de faire acte d'humanisme par certains. En ce sens, Le mouvement rétrocessionniste et l'église catholique jouent un rôle essentiel dans l'évolution de l'ethnonyme.

Il faut toutefois nuancer cette approche par le fait que certains rétrocessionnistes n'envisagent le groupe des « Mauriciens » que comme étant uniquement d'origine française. C'est la position de H. de Rauville sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

« C'est de ce premier noyau de colons français que descendent la plupart des Mauriciens d'aujourd'hui. En dépit de toutes les vicissitudes, ils y ont maintenu la prépondérance du génie français. En vain des afflux de races étrangères, nègres, Hindous, Chinois, Arabes, sont-ils venus enfler jusqu'à la pléthore le chiffre de la population générale, réduisant en proportion celui de la population d'origine française (...) »¹³.

En 1926, P.H. Galéa, ancien rétrocessionniste, se livre au cours d'une conférence au difficile exercice consistant à donner une définition de ce qu'est un « Mauricien ». ¹⁴ Il admet que définir « une communauté mauricienne » n'est pas chose aisée et tente alors de proposer les valeurs communes fondant l'appartenance à cette dernière.

« (...) à tous les hommes et à toutes les femmes nés sur notre sol, respirant notre air natal et se sentant une âme mauricienne, c'est-à-dire ayant conscience que le pays leur appartient et qu'ils appartiennent au pays ».

13 De Rauville Hervé, « Le retour de l'île Maurice à la France », in *La revue critique des idées et des livres*, Paris, 10/06/1920, n°166, p. 534-547.

14 A.D.R., 2 PER 215, L'Essor, 15/09/1926, p. 162, « Essai d'un idéal Mauricien ».

La fonction politique, diplomatique et géostratégique de l'île est définie par opposition au sous-continent indien en se prévalant d'être « (...) aux extrêmes confins de la mer des Indes, la sentinelle avancée de la civilisation occidentale »¹⁵. Le point de ralliement à la communauté se situe alors dans une acceptation du modèle « (...) chrétien ayant pour assise la "mentalité" française (...) ». Hors ce modèle, le sujet se placerait en dehors de la « communauté mauricienne » ainsi définie. La vigueur des pratiques culturelles, religieuses et politiques indiennes donne à ces pétitions de principe un accent complètement décalé de la réalité.

L'intégration progressive mais réelle des Indiens au jeu politique et à la société civile induit un réglage du sens du terme « Mauricien ». Maurice Martin, membre du parlement, ne peut que le constater quand il proclame qu'à Maurice, « Il n'y a pas d'Asiatiques [ici], il n'y a que des Mauriciens »¹⁶.

A la fin des années 1930, le terme « Mauricien » englobe l'ensemble de ceux qui sont désignés sous le terme de population générale actuellement dans le langage courant sans que cela ne prête à aucune controverse. Cette conception reste présente dans l'esprit de ceux qui s'opposent aux travaillistes accusés d'être « l'instrument de la domination Hindoue » avec la création d'un nouveau « Parti Mauricien » à l'initiative de Jules Koenig (Lau Thi Keng, p. 32).

Pour les Asiatiques originaires d'Inde ou de Chine considérés en 1909 comme « aliens » ou « foreigners » par les membres de la Commission royale, il faudra la guerre et l'abaissement du cens électoral en 1947 pour obtenir une légitimité à se prévaloir de la nation mauricienne¹⁷. En fait, c'est l'expression « Indo-mauriciens » qui perdure au moins jusqu'aux années cinquante. Le combat des travaillistes, majoritairement d'origines indiennes, pour l'accession à l'indépendance contribue au processus d'intégration.

Ainsi, nous avons vu qu'au tournant du siècle, dans une île où l'élite prête une attention particulière à la généalogie et où les éventuels métissages sont connus de tous, l'ethnonyme « Mauricien » élargit peu à peu son champ de désignation parallèlement à l'évolution politique. La complexité des relations ethniques, économiques et socio-politiques entraîne des réglages permanents du sens de l'ethnonyme en fonction du locuteur et du contexte. Plus éloigné de ces enjeux, la Grande Ile a-t-elle connue une évolution semblable,

15 *Idem*. La définition est de R. Pezzani.

16 *Ibid*.

17 Bissoondoyal U. (Edited by), « Indians overseas : The Mauritian Expérience », Moka, Mauritius, 1984, M.G.I., Interview de Mathur Raj, « Indians and politics 1834-1934 », p. 320-339.

divergente ou encore le terme « Mauricien » s'est-il figé dans l'acceptation de la fin du XIX^e siècle ?

A Madagascar, au moment de l'annexion par la France, « Mauricien » signifie essentiellement blanc d'origine française. Evoquant la guerre franco-allemande de 1870, D. Bonnemaïson est tout à fait explicite.

« (...) nous n'avons pas eu, nous, les Mauriciens d'aujourd'hui, la joie de naître, comme nos pères, sous les couleurs de la France »¹⁸.

L'enjeu de la couleur est aussi très présent chez les migrants. Celle-ci est rarement évoquée par les journalistes car il s'agit de faire bloc face aux Malgaches. Parfois, lorsque les règlements de comptes se font à travers la presse, la violence du propos et la mise à distance se manifeste par le rajout de l'origine ou de la couleur de l'individu. Ceci peut être illustré par une lettre anonyme envoyée de Mananjary au journal « La Cloche ».

« A ce moment, je me retourne du côté de l'applaudisseur et je reconnais un Mauricien de race africo-asiatique, faisant partie d'un groupe que dépasse la tête crépue de M. Ludovic Pottier, ancien boucher du bazar de Port-Louis, enrichi dans le commerce des cuirs dont il enrichit lui-même son langage, et qui tout récemment criait dans les rues de Manazary que le temps Margoze¹⁹ des blancs était arrivé et qu'il fallait amarrer tout ceux de Manazary en commençant par la famille Sornay coupable de blancheur qui fût épouvanté par tant de noirceur »²⁰.

La difficulté consiste à identifier le locuteur, s'il s'agit d'un métropolitain connaissant intimement le sujet qu'il désigne, alors le lieu de naissance est privilégié et il n'est pas rare de voir qualifiés de « Mauriciens » des originaires d'Inde ou des métis présentant un phénotype africain. Ceci est particulièrement frappant dans les dossiers d'instructions des demandes de naturalisations et dans les relevés nominatifs des indigents hospitalisés. En revanche, lorsque les originaires de Maurice sont visés dans leur globalité, le terme de « Mauricien » est réservé à ceux qui peuvent se prévaloir de l'ascen-

18 N.M.L., Bonnemaïson Daniel, « Un souvenir », Tamatave, 1901, Imp. J. Gimel, 15 p., p. 8.

19 Petit légume vert utilisé en salade ou ajouté dans un plat cuisiné ayant la caractéristique d'être amer. Expression signifiant que des mauvais moments étaient venus pour les blancs. Pour les originaires de Maurice, cela est aussi synonyme de la période de l'esclavage.

20 Bibliothèque Nationale de France (B.N.F.), « La Cloche », 26/12/1886, p. 2, « Correspondance de « La Cloche ».

dance française. Pour Galliéni, la naissance à Maurice n'enlève rien de l'origine asiatique, en conséquence son utilisation de l'ethnonyme « Mauricien » exclut absolument ceux qui ne sont pas d'origine française²¹. Ainsi, il n'est pas surprenant de voir se multiplier les expressions de type « Hindous de Maurice » ou encore « Asiatiques de Maurice ».

La question ne fait plus débat à partir du moment où l'imposition est fixée en considération de l'origine et sans considération du lieu de naissance. Mais, étant donné que les Mauriciens d'origine française restent les plus nombreux, il y a comme une identification entre cette partie des originaires de Maurice et le terme « Mauriciens ».

À Maurice, le terme de « Mauricien » n'englobe tous les natifs de Maurice que dans les années 1950. A fortiori, l'indépendance marque un terme symbolique et définitif à l'incertitude du mot. Alors qu'il ne concerne que les blancs d'origine française au XIX^e siècle, les populations concernées dans les années 1890-1930 sont plus difficiles à cerner. En fonction du locuteur, les métis et les originaires d'Afrique et de Madagascar seront concernés. Ce pouvoir de nommer s'exerçant dans un contexte colonial, il révèle aussi les recompositions politiques dans le jeu complexe des rapports de domination. A ce titre, l'exemple de Madagascar vient opportunément rappeler que le sens de certains mots est fonction de la puissance du locuteur qui l'énonce.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Arno Tony - ORIAN Claude, *Ile Maurice une société multiraciale*, Paris, L'Harmattan, 1986, 182 p.
- Bavoux Claudine, « *Des mots français pour nommer Madagascar et ses habitants : Problèmes et enjeux* », UMR 6058 CNRS, Université de La Réunion, Texte mis à notre disposition par l'auteur.
- Biaggoni Daniel, De Robillard Didier, « *Ile Maurice, une francophonie paradoxale* », Paris, L'Harmattan, URA 1041 du CNRS, 1990, 185 p.
- Bissoondoyal U. (Edited by), « *Indians overseas : The Mauritian Experience* », Moka, Mauritius, 1984, M.G.I., Interview de MATHUR Raj, « *Indians and politics 1834-1934* », p. 320-339.
- Boucherville (de) Anatole, « *La colonisation de Madagascar* », Paris, 1887, Sans mention de l'éditeur, Opuscule conservé à N.M.L., p. 428-437.

21 Centre des Archives d'Outre Mer (C.A.O.M.), Aff. pol. 3211, « Gouverneur général de Madagascar à Ministre des colonies », 30/11/1904.

- Bruneau Geneviève, « *Ile Maurice : De la colonisation Britannique à la De-colonisation* », Thèse de doctorat (3ème cycle) sous la direction du professeur Régis Ritz, Bordeaux III, 1984.
- Etudes et documents n°3, Histoire générale de l'Afrique, Compte rendu et documents de travail de la réunion d'experts sur « Les contacts historiques entre l'Afrique de l'Est d'une part et l'Asie du Sud-Est d'autre part, par les voies de l'océan Indien », Maurice, 15-19 /07/1974, UNESCO, 1980, 203 p.
- Gerbeau Hubert, « La communauté créole de l'île Maurice : un combat pour l'histoire, l'histoire d'un combat », Aix en Provence, A.P.O.I., N°XV, 1998, p. 165-212.
- Hitie Evenor, *Histoire de l'île Maurice*, Port-Louis, Impr. Engelbrecht, 1897, 2 tomes, Pagination multiples.
- Juteau Danielle, « *L'ethnicité et ses frontières* », Montréal, 1999, Presses Universitaires de Montréal, 226 p.
- Lau Thi Keng Jean-Claude, *Les mécanismes du choix politique dans une île multicommunautaire : le cas de l'île Maurice*, Thèse de doctorat de l'E.H.E.S.S. sous la direction de M. le Professeur G. Condominas, 1989, 603 p.
- Lehembre Bernard, « *L'île Maurice* », Paris, Editions Karthala, 1984, 244 p.
- Poutignat Philippe, Streiff-Fenart Jocelyne, « *Théories de l'ethnicité* », Paris, 1995, P.U.F., 270 p.
- Selvon Sydney, « *Historical dictionary of Mauritius* », African historical dictionaries, n°49, The Scarecrow press Inc, London, 1991, Seconde édition, 253 p.